

Les Archives de la sérénissime république de Venise..., par
Armand Baschet.

Alfred De Martonne

Citer ce document / Cite this document :

De Martonne Alfred. *Les Archives de la sérénissime république de Venise...*, par Armand Baschet.. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1860, tome 21. pp. 100-101.

http://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1860_num_21_1_445716

Document généré le 08/09/2015

pour assurer qu'il mettait avec une parfaite obligeance au service des savants, ses mss., ses collections, ses propres travaux, et qu'il faisait pour eux de petits voyages archéologiques et complétait même leurs recherches. Aux connaissances de l'histoire et de l'antiquaire Jardel joignait le goût et l'étude de l'histoire naturelle, et il a rendu à cette science des services dignes d'éloges.

E. G.

LES ARCHIVES de la sérénissime république de Venise ; souvenirs d'une mission, par M. Armand Baschet, xv et 116 p. grand in-8°. Paris, chez Amyot, rue de la Paix, 6 ; Venise ; Hermann Fr. Munster, place Saint-Marc.

En Italie, les grands dépôts d'archives des divers États qui composent la Péninsule ont été nouvellement classés. Sans parler de Rome, où les recherches sont impossibles, le *Gran Archivio centrale* de Naples a été convenablement placé à *San Salvatore*. L'*Archivio centrale di stato* de Florence a été organisé par décret du grand-duc Léopold II en 1852, et enrichi en 1856 par la réunion des archives de Lucques. On ne peut visiter sans une vive satisfaction les soixante et une salles garnies d'armoires uniformes, dans lesquelles sont renfermées les *fitze*, c'est-à-dire les liasses reïées.

Quant aux archives de Venise, elles semblent mériter le premier rang en Europe ; il est même douteux que les archives de l'Empire français (qui du reste leur ont fait de larges emprunts) puissent rivaliser par la richesse et l'étendue avec les millions de documents contenus dans les trois cent vingt-sept chambres, salles, corridors et cabinets que renferme l'ancien couvent des *Frari*.

M. Armand Baschet, sans être complètement préparé par des études préliminaires à des travaux historiques sérieux, a obtenu néanmoins de son habileté cette rare fortune de pénétrer dans les archives les plus opulentes du monde, et d'en faire jouir le public par un livre curieux par son objet et neuf par ses détails. M. Baschet nous promène dans l'*Archivio generale*, cet ancien couvent des *Frari*, qui a été approprié en 1822, au moyen d'un crédit de 500,000 francs, par décret de l'empereur François, au dépôt des documents officiels de la République. Le chevalier Mutinelli en est le directeur depuis 1848 ; il a sous ses ordres deux *ricercatori*. C'est de 1850 que date le véritable classement, qui se poursuit dans ses détails depuis cette époque. Chaque fonds particulier, qu'on appelle en Italie *archivio*, se distingue par une couleur différente pour le dos des cartons placés comme des livres et présentant ainsi un aspect uniforme, agréable, une distribution simple, claire à l'œil, et dans laquelle aucun désordre ne peut être introduit sans être promptement visible. Les immenses salles du couvent seront d'ailleurs insuffisantes, et le directeur nous a dit en 1857 qu'on allait en bâtir de nouvelles dans une vaste cour située au milieu du monument ; une

division préliminaire a été établie dans ce dépôt, à l'imitation des archives de France. Tous les papiers antérieurs à l'occupation française forment une série à part; les documents postérieurs, une seconde série. On retrouve ainsi à l'étranger notre grande séparation des archives historiques et des archives administratives. La première série, la seule dont nous ayons à nous occuper, a été de nouveau scindée en deux : d'abord les papiers d'Etat (*Archivi di Stato*), ensuite les documents des magistratures (*Uffizi, provveditori, signori, esecutori*).

M. Baschet, après avoir raconté l'histoire de l'ancien couvent des *Fràri*, les vicissitudes des archives, leurs voyages, leur retour, leur rénovation, leur classement, initie le lecteur à leur aspect et à leur ordre actuel. Sur le premier point (les papiers d'Etat, comprenant la *chancellerie ducale*, la *chancellerie secrète*, le *conseil des Dix*, toutes matières d'un haut intérêt), l'auteur est malheureusement très-bref; mais il nous promet, pour combler cette lacune, une prochaine *Histoire de la secreta de la sérénissime république*, avec *preuves et documents*. Sur le second point l'auteur s'étend avec plus de complaisance. Il explique en quoi consistaient les nombreux offices de la République. Venise avait des magistrats pour tous les objets possibles. L'administration était la gangrène de l'Etat. On trouvait presque autant d'officiers civils que d'habitants.

M. Baschet expose l'utilité des anciennes magistratures intérieures, telles que celles qui vérifiaient les comptes : *Uffizio alle rason vecchie, provveditori sopra conti* ; celles qui étaient préposées aux choses de luxe (*provveditori alle pompe*) ; celles qui veillaient à l'instruction publique (*reformatori allo studio Padova*) ; celles qui gardaient la santé publique (*provveditori alla sanità, savii all'apparir della peste*) ; enfin celles qui surveillaient la morale et la religion publiques (*esecutori alla bestemmia ed ai scandagli, signori di notte al criminal*). Les *confréries (scuole)*, les registres des corporations, arts et métiers (*mariegole*), se rattachent à l'histoire du luxe vénitien. Chemin faisant, l'auteur n'oublie pas de noter ce qui intéresse la France, et fournit plus d'un détail piquant sur des sujets nationaux : le passage de Henri III à Venise, les deuils de cour, ceux de M^{me} de Longueville, de M^{lle} de Tours, du comte de Verzin, fils naturel de Louis XIV, de la Reine, la naissance du duc de Bourgogne, etc.

Ce livre est imprimé à Venise ; on s'en aperçoit, car il contient quelques erreurs, telles que : *de inoffensivo testamento*, pour *de inofficioso* ; — *Philarete Charles* pour *Ph. Chasles*, etc. Néanmoins l'ouvrage de M. Baschet a son utilité ; c'est une publication instructive et intéressante à la fois, qui atteste des labeurs réels, des études patientes et heureuses par leur résultat.

A. DE MARTONNE.